



République Française
Département de Loir-et-Cher
Commune de Chailles

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 09 mars 2026

Le 09 mars 2026 à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Chailles, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Chailles, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Florent MARMAGNE, Maire.

Etaient présents :

M. Florent MARMAGNE, Mme Valérie GAUDELAS, M. Patrick CHATENIER, Mme Isabelle VIEVILLE, M. Eric COUSIN, Mme Mathilde BIGOT, M. Nicolas PETRAULT, M. Jean-Marie BEYER, Mme Carole COUSIN, Mme Amandine DEROUET, M. Romain GAUDELAS, Mme Alexandrine LASSERON, Mme Nathalie LELARGE, Mme Marion PEGAUD, M. Laurent PETIT, M. Christophe PORCHER, Petra STROINSKI, Blandine WERLING.

DATE DE LA CONVOCATION

05 mars 2026

DATE D'AFFICHAGE

05 mars 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 18

Etaient absents représentés :

M. Olivier NUFFER a donné pouvoir à M. Eric COUSIN.
M. Fabien BALZEAU a donné pouvoir à Mme Amandine DEROUET.
M. Benoît MOREL a donné pouvoir à M. Laurent PETIT.
Mme Valérie NUFFER a donné pouvoir à Mme Carole COUSIN.
M. Mickaël SOUCHU a donné pouvoir à M. Jean-Marie BEYER.

Etait excusé :

NEANT.

Etait absent :

NEANT.

Secrétaire de séance : M. Romain GAUDELAS

DEL N°041 032 015 / 2026 – 7.1

FINANCES LOCALES : BUDGET PRINCIPAL – Budget primitif 2026

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L2121-29 et L5217-10-4,
Vu le Compte Financier Unique 2025 – Budget principal,
Vu la délibération n°041 032 009 / 2026 – 7.1 du 09/03/2026 portant affectation des résultats du Compte Financier Unique 2025 - Budget principal au Budget Primitif 2026,
Vu la délibération n°041 032 010 / 2026 – 7.1 du 09/03/2026 portant vote des taux d'impositions directes 2026,
Vu la Commission Finances du 27/01/2026,
Vu la Commission Générale du 17/02/2026,
Vu la transmission le 19/02/2026 aux membres du Conseil Municipal des éléments de présentation des orientations budgétaires 2026 avec les projets de maquettes officielles 2026 des budgets Principal, Annexe « Bâtiments commerciaux » et Annexe « Lotissement Les Grands Champs », conformément aux dispositions de l'article L5217-10-4 du CGCT,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 23, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00

Décide

Article 1 : de voter le Budget Primitif 2026 – Budget principal de la Commune de Chailles :
- par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres,
- par chapitre et par opération pour la section d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres et opérations.

Article 2 : de ne pas recourir au dispositif facultatif de fongibilité des crédits en sections de fonctionnement et d'investissement, institué dans le cadre du passage à l'instruction budgétaire et comptable M57.

Article 3 : d'adopter le Budget Primitif 2026 – Budget principal de la Commune de Chailles comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	2 800 000.00 €	2 800 000.00 €
Section d'Investissement	1 485 000.00 €	1 485 000.00 €
TOTAL	4 285 000.00 €	4 285 000.00 €

Article 4 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
Chailles, le 10 mars 2026

Le Secrétaire de séance,

Romain GAUDELAS



Le Maire,

Florent MARMAGNE